

DECISION n° F-00-A-005 du 28 mars 2000

ADDITIF n°2 au CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE n° 96.00.620.012.0 du 5 septembre 1996

Le présent additif concerne les balances NS TESTUT SAS modèles EL 12, qui diffèrent des modèles faisant l'objet du certificat précité, de son additif n° 1 (1) et de ses révisions n° 1 (2), n° 2 (3) et n° 3 (4) par :

- en mode optionnel d'interconnexion, le remplacement du système de communication par câble par un système de liaison radioélectrique Haute Fréquence (H.F.), constitué d'un boîtier modèle LMR 992 (schéma en annexe) connecté en lieu et place du câble reliant les balances. Ce système de communication H.F. ne doit pas être contraire aux réglementations nationales applicables dans l'Etat où celui ci est utilisé.
- elles peuvent être équipées des fonctions programmables supplémentaires suivantes :
 - * Ticket double,
 - * Rappel ticket.

Dans les deux cas, le 2^{ème} ticket est imprimé avec un commentaire approprié et non ambigu.

Les autres caractéristiques fixées par le certificat précité restent inchangées.

Le Directeur Général

Marc MORTUREUX

Cet additif contient une annexe de 1 page faisant partie intégrante de l'additif

(1) Décision n° 98.00.620.011.0 du 27 mars 1998
(2) Décision n° 97.00.620.002.0 du 10 février 1997
(3) Décision n° 99.00.620.012.0 du 23 avril 1999
(4) Décision n° 99.00.620.047.0 du 14 septembre 1999

VUE ECLATEE DU BOITIER RADIOELECTRIQUE HAUTE FREQUENCE

TESTUT

